

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20260128-01

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 25
- présents = 16
- votants = 17

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES.

Date de la convocation : 14 janvier 2026

Présents : 16

AYROLES Francis, BES Didier, CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, FOURNIER BOURGEADE Michèle (suppléante de FOUCHE Jean-Claude), GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, LEROUX Michel, MARIEL Michel, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

Absents dont excusés : 9

BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, REYNES Patrick, ROUSSIES Stéphanie

OBJET : DESIGNATION D'UN.E SECRETAIRE DE SEANCE

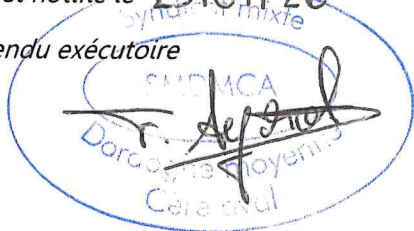
VU le code général des collectivités territoriales ;

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un.e secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Monsieur Loïc LAVERGNE-AZARD secrétaire de séance.

Publié et notifié le 29/01/26

Acte rendu exécutoire

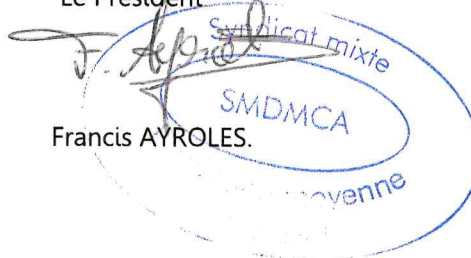


Le secrétaire de séance,

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président



Francis AYROLES.

AR Prefecture

046-200092138-20260128-2026012801-DE

Reçu le 29/01/2026

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.